Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 25 novembre 2022 à 20h30

Convoqué le 21 novembre 2022, le Conseil municipal de Naisey-les-Granges s'est réuni en mairie, le vendredi 25 novembre 2022 à 20h30, sous la présidence de Monsieur le maire, Jacky MOREL.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents :
Jean-Michel ALEX, Claude BELIARD, Etienne BIZE, Adeline CARLOT, Michel CRETIN, Eric LIMACHER, Jean-Luc MARGUET, Estelle MATHEY, Jacky MOREL, Maud QUINET, Christophe RUBRECHT, Pascal SAPOLIN, Sandrine SAPOLIN, Philippe VUILLEMIN.

Absent(es) ayant voté par procuration : Néant

Absent excusé : Bastien FRANSIOLY

Secrétaire de séance :
Maud QUINET est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Ordre du jour de la séance :

1. Procès-verbal du Conseil municipal du 28 octobre 2022
2. Forêt
3. Terrains communaux
4. Urbanisme
5. Ecole
6. Projet de salle
7. Administration
8. Cimetière
9. Questions diverses

1. Procès-verbal de la réunion du 28 octobre 2022

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 28 octobre 2022 est arrêté et signé par le maire et la secrétaire de séance de la précédente réunion.

2. Forêt

• Mme SAPOLIN Nelly et Mme VERNEREY Christine proposent à la commune d'acquérir les parcelles de bois C 481, C 484 et ZH 84, le Conseil municipal décide de faire estimer ces parcelles avant de prendre une décision.

• Mme SEILER Denyse a proposé à la commune d'acheter l'ensemble de ses parcelles boisées. Après estimation et avis de la commission forêt, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de faire une offre d'achat globale.

• L'état d'assiette des coupes 2023 sera étudié lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

3. Terrains communaux

• Sur proposition du maire, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de classer la parcelle F 128 située sous l'emprise du croisement de la rue de la Vigne et de la Corvée, dans le bien public.

• Suite au bornage par le cabinet Coquard du bien public situé entre le 41 et le 43 Grande rue, le Conseil municipal décide de classer dans le bien privé de la commune :

- La parcelle F 860 d'une contenance de 51 ca (à l'unanimité)
- La parcelle F 861 d'une contenance de 18 ca (à l'unanimité, Jacky MOREL ne participe pas au vote)

4. Urbanisme

Permis de construire :

MORISSEAU Julien et AMIOTTE Maud	Maison individuelle	18 rue de la Corvée (accord)

Déclarations préalables :

SCI Les airs du Leubot	Rénovation de la toiture et changement de fenêtres	Près de la Verrière (refus)
FROT Renaud	Construction d'une piscine	4 rue des Roches (accord)
Open Energie	Installation de panneaux photovoltaïques	61 Grande rue (accord)

5. Ecole

Le directeur de l'école, M. BETARD, organise un voyage scolaire pour juin 2023 à Leucate (Aude) et sollicite une aide financière de la part de la commune.
Le Conseil municipal décide d'accorder une subvention de 100 € par enfant participant à ce voyage.
(Pour : 10, contre : 2, abstentions : 2)

6. Projet de salle

• Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de mettre à disposition du projet de construction de la salle, les résineux des parcelles 14 (73 m³), 15 (44 m³) et 22 (174 m³).
Ces bois seront vendus au prix de 90 € HT/m³ pour l'épicéa et 98 € HT/m³ pour le douglas.

• Le Conseil municipal valide, à l'unanimité, le plan de financement actualisé :
- Coût total HT : 1 560 000 €
- Subventions : 924 000 €
- Fonds propres : 636 000 €

7. Administration

• Repas des anciens : La commune invite les personnes du village de 65 ans et plus à un repas de fin d'année.
Les personnes qui le souhaitent peuvent se faire accompagner par un membre de leur famille.
Une participation de 30 € est demandée à ces accompagnants.
Le Conseil municipal valide, à l'unanimité, cette participation.

• Subvention : Dans sa délibération n° 2022.09 du 4 mars 2022, la commune a attribué une subvention au CLAN (Comité de Liaisons et d'Animations de Naisey).
Cette association est remplacée par un comité des fêtes.
Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'annuler la subvention attribuée au CLAN et d'attribuer une subvention de 180 € au comité des fêtes pour 2022.

8. Cimetière

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'installer un support pour les familles qui souhaitent inscrire les nom et prénom de leur défunt au jardin du souvenir. Une demande de devis sera faite auprès des entreprises funéraires.

Dix nouvelles cavurnes seront installées au printemps par la société de pompes funèbres JACQUOT & KAULEK.

9. Questions diverses

➢ Réunion PLUI le 28 novembre 18h30 à la CCPHD : cette réunion traitera des zones d'activité économique.

➢ Date à retenir :

16 décembre Réunion du Conseil municipal à 20h00

Le maire lève la séance à 22h50.

Le maire,
Jacky Morel

La secrétaire de séance,
Maud Quinet